

# ELABORER ET NEGOCIER LE BUDGET PREVISIONNEL DE SON ÉTABLISSEMENT OU SERVICE (HORS EPRD)

## Le contenu, la procédure, les évolutions

### Objectifs

- Se perfectionner dans la présentation et la négociation d'un budget au regard des textes législatifs (loi du 2/1/2002) et réglementaires (décret du 22 Octobre 2003, ainsi que les nombreux arrêtés publiés depuis), ainsi que des récentes évolutions : tarification plafonds, Groupe Homogène d'Activité Majeure (GHAM)
- Permettre aux participants de pouvoir négocier l'allocation des financements nécessaires au fonctionnement de leurs établissements et services, par le biais de la procédure budgétaire, dans la logique des indicateurs de performances et études de coûts
- Cette formation est plus spécialement dédiée aux ESMS qui ne sont pas en EPRD

### Programme

- **L'environnement législatif et réglementaire des établissements sociaux et médico sociaux en termes d'allocation de ressources**
  - Les sources du budget : autorisation, habilitation, convention et contractualisation (CPOM)
  - Les procédures de négociation actuelles (procédures, les échéances, etc.)
    - Le vote du budget par l'organe délibérant
    - La transmission du budget
    - La procédure contradictoire
    - Le budget exécutoire
    - La fixation du tarif
  - Les enjeux de la négociation : enveloppes limitatives, dépenses obligatoires, excessives, sincérité des charges, etc..
  - Vers une négociation contractualisée : le Contrat Pluriannuel d'Objectif ou de Moyens (hors EPRD), une procédure spécifique
- **Le cadre budgétaire**
  - L'activité prévisionnelle
  - Les charges et produits en groupes fonctionnels
  - La section d'investissement
  - Les tableaux annexes (effectifs, répartition des charges et produits)
  - Le tableau des effectifs
  - Le rapport budgétaire (modèle fourni)
  - Indicateurs et tableaux de bord (ANAP ou tout autre indicateur spécifique à une activité)
  - Le lien avec le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et le Plan Pluriannuel de Financement (PPF)
- **Les différentes formes de financement**
  - Prix de journée
  - Dotation globale
  - Prix de journée globalisé, contractualisé

#### Date(s)

Inter : 28 juin  
Intra : date(s) à fixer avec l'adhérent

#### Lieu

Inter : URIOPSS - Marseille  
Intra : dans vos locaux ou dans les locaux de l'URIOPSS

#### Conditions matérielles (présentiel)

Ordinateur portable, tablette ou smartphone avec connexion internet

#### Durée

Inter : 1 jour - 7 heures  
Intra : selon vos besoins

#### Tarif

Inter : 280 €  
Intra : 1 100 € pour 7h00 de formation  
Nous consulter pour plus de précisions

#### Public / pré-requis

- Directeurs d'ESMS, responsables administratifs et financiers, comptables, décideurs bénévoles
- Connaissances des modalités de fonctionnement et de financement des ESMS
- Minimum 6 personnes / maximum 12 personnes

#### Méthodes pédagogiques

- Approche réglementaire
- Echanges sur les pratiques à partir des questions des participants
- Supports pédagogiques transmis aux participants

#### Méthodes et modalités d'évaluation

- En amont de la formation : un test d'auto-positionnement et évaluation des attentes spécifiques est transmis au stagiaire
- En cours de formation : une évaluation des acquis est réalisée par l'intervenant.e en cours et en fin de formation par des cas pratiques, jeux de rôles, exercices, tour de table etc...
- En fin de formation seront transmis au stagiaire :
  - un questionnaire final qui permettra d'évaluer les connaissances acquises
  - un questionnaire de satisfaction à chaud qui permettra d'évaluer la satisfaction
  - un questionnaire de satisfaction à froid à 6 mois pour apprécier l'impact de la formation sur le poste de travail

#### Intervenant

Luc MAUDUIT  
Consultant formateur, gestion budgétaire et tarifaire des ESMS, membre du groupe « gestion tarification » de l'UNIOPSS

### PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les stagiaires en situation de handicap sont invités à contacter l'URIOPSS ([formation@uriopss-pacac.fr](mailto:formation@uriopss-pacac.fr)) afin d'organiser leur accueil et, dans la mesure du possible, leur prise en charge pédagogique. Le cas échéant, l'URIOPSS s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si nécessaire vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

